

Au centre des problématiques qu'engendre une telle question se trouve celle du financement de la PME : quel financement pour un véritable développement de la PME ?

La réponse à la question peut être construite à partir de deux grands axes de réflexion sur le financement direct (l'apport en fonds propres, le crédit, les marchés financiers) et le financement indirect (soutien de l'Etat).

Mais avant d'examiner les voies et méthodes de perfectionnement de ces différents modes possibles de financement, il est utile de justifier l'importance de la question de la PME dans l'économie algérienne.

1- Pourquoi l'importance de la PME ?

Il n'existe certainement pas une définition homogène et définitive de la PME, les critères et les seuils pris en considération étant différents d'une économie à une autre ou d'un contexte à un autre.

Ce qu'il importe de souligner, c'est surtout l'importance prise par l'entreprise de dimension réduite (par rapport aux grands ensembles et complexes industriels) dans le monde suite à l'impasse et au déclin de la grande production dans la première moitié de la décennie 1970. Elle est apparue comme un palliatif en fournissant les éléments de réponse aux problèmes de développement des territoires (proximité, mobilisation de ressources et ancrage territorial des entreprises), de création d'emplois, d'organisation du travail à l'intérieur de la firme, de capacités de mutation, de réaction et d'adaptation de cette dernière aux changements (flexibilité...).

Moyennes, petites ou très petites entreprises, elles constituent aujourd'hui une part importante des économies à travers le monde. Dans les pays de l'OCDE, « plus de 99% des entreprises sont des PME [...] Elles assurent plus de la moitié des emplois salariés dans quasiment tous les pays, et plus de 70 pour cent en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Grèce, en Irlande, au Japon, au Portugal, en Suède et en Suisse »¹. Par ailleurs, les PME multinationales sont de plus en plus nombreuses à travers le monde².

En Algérie, la PME (que symbolise le secteur privé) a connu un parcours³ tourmenté qui jusqu'aux réformes libérales de la décennie 1990, n'a pas favorisé son épanouissement et l'a contenue dans des considérations idéologiques et politiques.

Durant les deux plans quadriennaux, un programme de PME (mais publiques) a été conçu et mis en œuvre, l'Etat étant convaincu alors qu'à côté des grands ensembles industriels, les petites et moyennes entreprises allaient jouer un rôle important d'accompagnement dans les tâches de développement. Dans ce sens, les missions de développement local étaient mises à la charge de ces PME.

Dans la première moitié de la décennie 1980, les opportunités de participation à la croissance économique que pouvait offrir l'entreprise privée étaient reconnues et admises par le décideur public et par conséquent, le secteur privé était intégré dans le processus de planification. Nonobstant, la loi 82-11 avait maintenu l'initiative privée sous les contraintes de la décision d'agrément et du plafond d'investissement.

Enfin, le décret 93-12 relatif à la promotion de l'investissement et l'ordonnance 01-03 relative au développement de l'investissement ont libéré l'acte d'investir des contraintes politiques et idéologiques et ont consacré la liberté d'entreprise.

En près de deux décennies de réforme, l'économie algérienne a subi une profonde reconfiguration où le secteur privé est devenu l'acteur économique principal. La part⁴ de celui-ci dans le PIB hors hydrocarbures a atteint 1 884,2 milliards DA en 2003, ce qui en représente 77,4%. Il a ainsi enregistré une sensible progression quand on sait que cette même contribution au PIB était de 75,4% (1 288 milliards DA) en 1999. Dans les hydrocarbures, « le volume de la production pétrolière du pays est passé de 41 à 59 millions de TEP entre 2000 et 2004. Sur ce volume, la part contrôlée par les compagnies étrangères est passée de 9 à 30 millions de TEP »⁵, ce qui fait croître cette dernière de 21,95% à 50,85% de la production algérienne.

Tableau1⁶ : Effectif PME et leurs emplois en 2004

Nature des PME	Nombre PME	%	Emplois	%
PME privées*	225 449	72,04	592 758	70,69
PME publiques**	778	0,25	71 826	8,57
Artisans***	86 732	27,71	173 920	20,74
Total	312 959	100	838 504	100

Source : * CNAS ; ** MDPPI ; *** CAM

On distingue⁷ en Algérie, dans le corps des PME (entreprises de production de biens et services), les catégories suivantes :

- la moyenne entreprise employant de 50 à 250 personnes avec un chiffre d'affaires annuel compris entre 200 millions et 2 milliards DA ou dont le total du bilan se situe entre 100 et 500 millions DA ;

- la petite entreprise avec 10 à 49 employés et un chiffre d'affaires annuel ou un total du bilan n'excédant pas respectivement 200 millions DA ou 100 millions DA ;

- la très petite entreprise ou la micro-entreprise employant de 1 à 9 personnes avec un chiffre d'affaire annuel inférieur à 20 millions DA ou un total du bilan n'excédant pas 10 millions DA.

Les 778 PME publiques gérées par 33 SGP constituées à cet effet, représentent 59,84% du total des entreprises publiques encore en activité (1300). Elles ne comptent que pour 0,25% dans le nombre total des PME et 8,57% des emplois dans ce secteur.

L'Artisanat est composé des Artisans individuels (un artisan + un ouvrier qualifié), des Coopératives (02 artisans en moyenne) et des Entreprises artisanales (10 personnes en moyenne). Selon les domaines d'activités, on distingue l'Artisanat de production de biens, l'Artisanat de production de services et l'Artisanat traditionnel et d'art.

Ainsi, que ce soit en nombre ou en emplois, les PME privées sont prédominantes, elles en représentent respectivement 72,04% et 70,69% dans le total des PME.

Du point de vue sectoriel, les PME privées sont concentrées dans Bâtiment et travaux publics (32,32%) ; Commerce (16,83%) ; Transport et communication (9,00%) ; Services fournis aux ménages (7,51%) ; Hôtellerie et restauration (6,26%) ; Industrie agroalimentaire (6,06%) ; Services fournis aux entreprises (4,81%). Les secteurs qui enregistrent la plus faible présence du privé sont Eau et énergie avec 60 PME (0,02%) ; Services et travaux pétroliers avec 148 PME (0,06%) ; Hydrocarbures avec 505 PME (0,22%) ; Mines et carrières, 549 PME (0,24%) ; Affaires immobilières, 591 unités (0,26%) ; Etablissements financiers, 718 unités (2,82%).

Sur le plan géographique, ce sont les wilayate d'Alger (12,26%) ; Oran (6,75%) ; de Tizi-ouzou (5,32%) ; Béjaïa (3,98%) ; Sétif (3,95%) ; Boumerdès (3,32%) ; Blida (3,21%) qui concentrent le plus grand nombre de PME, soit un total de 38,79%.

Au premier semestre 2005, le nombre⁸ de PME a atteint 329 338, soit une progression par rapport à fin 2004, de 5,23% (ou une moyenne de 2729 PME/mois).

Tableau2⁹ : Répartition sectorielle et spatiale des PME privées au 31/12/04

Wilaya	Effectif PME	Secteurs d'activité	Effectif PME
ADRAR	1 886	Agriculture et pêche	2 748
CHLEF	6 432	Eau et énergie	60
LAGHOUCHE	2 067	Hydrocarbures	505
OUM EL-BOUAGHI	2 125	Services et travaux pétroliers	148
BATNA	4 443	Mines et carrières	549
BEJAIA	8 979	ISMME	7 126
BISKRA	2 718	Matériaux de construction	5 949
BECHAR	3 405	Bâtiment et travaux publics	72 869
BLIDA	7 243	Chimie, plastique	1 727
BOUIRA	3 616	Industrie agroalimentaire	13 673

TAMANRASSET	1 173	Industrie du textile	3 734
TEBESSA	3 725	Industrie du cuir	1 459
TLEMCEN	4 078	Industrie du bois et papier	9 000
TIARET	3 787	Industrie diverse	3 061
TIZI OUZOU	12 003	Transport et communication	20 294
ALGER	27 640	Commerce	37 954
DJELFA	3 329	Hôtellerie et restauration	14 103
JIJEL	4 357	Services fournis aux entreprises	10 843
SETIF	8 914	Services fournis aux ménages	16 933
SAIDA	2 540	Etablissements financiers	718
SKIKDA	4 843	Affaires immobilières	591
SIDI BEL ABBES	3 697	Services pour collectivités	1 405
ANNABA	6 218	Total général	225 449
GUELMA	2 356		
CONSTANTINE	6 859		
MEDEA	2 938		
MOSTAGHANEM	3 853		
M'SILA	4 646		
MASCARA	4 700		
OUARGLA	3 002		
ORAN	15 223		
EL BAYADH	1 213		
ILLIZI	589		
B.BOU ARRERIDJ	4 038		
BOUMERDES	7 479		
EL TAREF	2 236		
TINDOUF	748		
TISSEMSILT	1 673		
EL OUED	2 342		
KHENCHELA	2 925		
SOUK AHRAS	2 693		
TIPAZA	7 143		
MILA	3 580		
AIN DEFLA	4 124		
NAAMA	1 603		
AIN TEMOUCHENT	2 606		
GHARDAIA	3 921		
RELIZANE	3 741		
TOTAL	225 449		

Source : CNAS

Enfin, comme souligné ci-dessus, au-delà des considérations de définition, de détermination de la taille... ce qui donne aujourd'hui en Algérie au secteur de la PME son importance, c'est d'une part, le retrait de l'Etat de l'activité économique et donc la remise des missions de développement au privé et d'autre part, le caractère naissant de ce même secteur privé dont l'essor ne peut être objectivement porté (dans un premier temps du moins) que par la petite et moyenne entreprise.

La PME semble aujourd'hui investie de la mission salvatrice de croissance et de développement comme le rappelle le rapport du CNES, « Pour l'Algérie, l'objectif introduit par la récente loi sur la PME [loi 01-18 du 12 décembre 2001] indique que pour couvrir les besoins

nationaux, il faudrait créer 600 000 PME à moyen terme dans les différents secteurs d'activités économiques ; ceci va générer quelques six millions d'emplois en dix ans »¹⁰.

Cela justifie amplement les préoccupations d'assurer à ce secteur les financements nécessaires à son épanouissement et celles-ci interpellent, dans tous les cas, le système bancaire pour faire de la relation entre l'entreprise et la banque, la clé de la réussite de toute politique de financement.

2- L'entreprise et la banque, le couple-moteur du développement

Des approches économiques nombreuses considèrent la sphère monétaire et financière comme un lieu où se produisent des flux induits par l'activité économique, mais sans grande influence sur le cours des phénomènes économiques car ne faisant que refléter la sphère des flux physiques.

Cependant et notamment depuis que la sphère monétaire et financière a acquis une véritable autonomie, le rôle de la monnaie et des finances en général est apparu au grand jour, celles-ci étant devenues un élément déterminant dans la conduite de l'économie. La croissance, le niveau de vie, l'investissement, le pouvoir d'achat, la richesse, la rentabilité...autant de variables et catégories économiques qui subissent directement les fluctuations des données monétaires et financières en général.

Schumpeter demeure certainement l'auteur qui a su mettre en exergue l'importance et le rôle économique de la sphère monétaire et financière en l'intégrant dans le processus et la problématique de l'analyse économique. Il fait de l'entrepreneur, l'agent qui, faisant des innovations, de nouvelles combinaisons productives, crée l'évolution économique qui elle, est réalisée « de façon spontanée, globale et discontinue »¹¹.

L'auteur attribue donc à l'entrepreneur des fonctions et missions nobles et le distingue du propriétaire capitaliste défini par K. Marx et qui n'est guidé que par la maximisation du profit dans le processus sans fin de l'accumulation capitaliste. Par les innovations qu'il apporte et introduit à l'économie, l'entrepreneur, doté d'une rationalité particulière, d'un esprit créatif, d'une capacité d'anticipation et guidé par la volonté de lutter et créer, le désir de réussir...crée les conditions de rupture de l'équilibre pour entraîner le changement et donc le développement.

Quant au banquier (la banque), il représente chez Schumpeter, le « capitaliste » même. C'est lui qui met à la disposition de l'entrepreneur, les moyens de financement dont il a besoin pour réaliser ses innovations car l'entrepreneur n'est pas censé disposer d'un capital monétaire (ou financier) pour exercer en tant que tel. Par conséquent, grâce à la banque, l'entrepreneur échappe à la contrainte d'une épargne personnelle préalable pour pouvoir exécuter ses projets et les mener à terme.

C'est ce qui explique que « Deux comportements typiques sont absolument nécessaires pour porter la dynamique capitaliste, *la projection dans l'avenir* (anticipation) typique de la mentalité de l'entrepreneur et *la prise de risque* associée au financement des innovations »¹².

Ainsi, c'est parce que l'entrepreneur anticipe et le banquier prend le risque de le suivre en finançant ses projets qu'il y a rupture permanente de l'équilibre pour entretenir la dynamique de l'évolution, de la création de richesses.

Mais comment sont financées les innovations de l'entrepreneur ? Principalement par le crédit du banquier et son corollaire, l'endettement de l'entrepreneur. On comprendrait alors bien cette sorte de relation dialectique entre l'entrepreneur et le banquier qui ne semblent exister que l'un par l'autre et l'un pour l'autre car « Pour Schumpeter, l'innovation requiert la possibilité donnée à certains agents de s'endetter à des fins productives, en contrepartie d'une dynamique d'anticipation de richesses futures. La création de surplus et la formation de profits futurs conditionne cette logique d'endettement. C'est là l'esprit du capitalisme »¹³.

Un tel raisonnement a permis à Schumpeter de tirer une conclusion importante qui pour le moins bouleverse les théories classiques du capitalisme en général et de l'accumulation en particulier. Pour l'auteur, un entrepreneur n'a pas besoin de disposer d'une épargne préalable pour réaliser ses projets. Ces derniers sont pris en charge par le banquier qui fournit le capital financier.

Enfin, apparaît clairement le rôle du crédit dans l'analyse schumpeterienne, il est au centre du système monétaire et constitue la ressource indispensable à la concrétisation des innovations, des rêves de l'entrepreneur. C'est pourquoi « le système capitaliste du crédit est né du financement de nouvelles combinaisons [innovations]. Il s'est développé parallèlement avec lui »¹⁴ et « le capitalisme schumpeterien implique comme rapport d'échange fondamental celui qui se noue entre la banque et l'entrepreneur »¹⁵.

Ceci étant, sans prétendre avoir épuisé la théorie monétaire de Schumpeter, le financement de l'économie, du développement et des activités des PME (notre sujet principal) ne tiendrait qu'au dynamisme et à la force d'anticipation des entrepreneurs, d'une part et à la volonté des banques à financer les projets de ces derniers à un prix (taux d'intérêt) susceptible à la fois de récupérer les fonds prêtés et procurer des profits, d'autre part.

Aussi simpliste que puisse paraître cette conclusion, elle ne reste pas moins vraie dans une large mesure. Elle suppose par contre un contexte économique où les conditions d'activité sont réunies et les banques trouvent dans la créativité des entrepreneurs une source de fructification de leurs capitaux et donc d'enrichissement, les intérêts des uns et des autres se trouvant ainsi fortement liés entre eux.

Par conséquent, la bonne santé de l'économie et la rentabilité de la banque sont tributaires des succès de l'entrepreneur qui de par sa fonction promet des revenus futurs en mobilisant des revenus présents, disponibles. Il est donc tout à fait clair que l'échec de celui-ci ne ferait qu'appauvrir l'économie, en général et entraîner la banqueroute du banquier, en particulier.

3- L'apport personnel de l'investisseur : la source la plus sûre

Le point de vue de Schumpeter considérant que l'entrepreneur n'est pas tenu de disposer d'un capital préalable pour concrétiser son innovation reste soutenable sur le plan théorique, pour peu que la banque lui procure et accorde les ressources financières nécessaires à cet effet.

Toutefois, dans la réalité des relations banque-entrepreneur (entreprise, PME), la première exige du second un apport¹⁶ personnel (fonds propres) ou tout au moins des garanties, dans le financement des investissements, ce qui peut constituer le signe d'engagement le plus sûr, une réelle prise de risque de l'entrepreneur dans la mise en œuvre de son propre projet.

Mais, ce qui fait l'importance de l'apport personnel comme source de financement, c'est surtout la disponibilité effective d'épargne individuelle et la possibilité de concevoir des projets d'investissement en adéquation avec celles-ci. D'ailleurs, la plupart des PME sont constituées à partir de capitaux financiers d'origine individuelle et familiale et aussi, l'épargne contribue pour une part significative au financement de la PME comme le souligne à juste titre le rapport du CNES : « En ce qui concerne le concours des Banques au développement des PME, à fin septembre 2001, les ressources collectées par les banques ont atteint 1748,3 milliards de DA, dont 374,9 milliards de DA par la CNEP, soit 21,4 % du total des ressources collectées »¹⁷.

En Algérie, des ressources importantes peuvent être mobilisées et mises au service de la création de PME. Il s'agit notamment des capitaux du secteur informel où circulent des liquidités très importantes et des capitaux de l'émigration. Même si dans le cas de l'Algérie, les flux financiers de l'émigration sont difficiles à évaluer (contrairement au Maroc par exemple où les transferts estimés à 3,5 milliards de dollars pour l'année 2005¹⁸, transitent plus ou moins par les canaux officiels) car ayant lieu dans leur majorité hors des circuits officiels, ils restent assez significatifs, en témoignent les quantités de devises transitant par les places informelles de devises estimées à quelques milliards de dollars/an.

Comment alors mobiliser et canaliser ces liquidités ?

La réponse peut être formulée à deux niveaux. Le premier niveau réside dans la mission des banques à capter ces ressources par une meilleure organisation et une meilleure prestation de services.

Conformément aux procédures comptables, financières, réglementaires...d'usage, le passage des capitaux (même en apport personnel) par les circuits bancaires, constitue une étape incontournable. Ceci justifie donc tous les efforts qu'il faut fournir d'une part, pour améliorer la couverture bancaire du territoire ou la bancarisation de la population qui se situerait actuellement à une moyenne faible de 1 agence bancaire pour 25 000 habitants et d'autre part, moderniser le fonctionnement et améliorer et diversifier les services bancaires. Dans ce sens, la libéralisation de l'activité bancaire a favorisé l'installation de banques et autres établissements financiers privés tant nationaux qu'étrangers, mais la succession de fermetures d'établissements privés soulève moult interrogations sur les conditions d'installation et d'exercice de l'activité bancaire en général : El Khalifa Bank, BCIA, Compagnie Algérienne de Banque, Union Bank, AIB, Mouna Bank et Arco Bank, autant de banques et établissements financiers privés nationaux qui n'ont pas fait long feu pour des raisons diverses allant de l'incapacité à satisfaire les normes d'existence même, à la non conformité des activités.

Ainsi, est-il opportun de favoriser l'installation de banques locales (qu'elles soient nationales ou étrangères) et aussi décentraliser le pouvoir de décision des grandes banques publiques vers les agences locales pour assurer une meilleure prise en charge du financement des PME .

L'amélioration de la prestation de services quant à elle, consiste à faciliter la relation des clients avec leurs banques et leur offrir des services modernisés et diversifiés capables de les inciter au dépôt bancaire et à l'épargne en monnaie nationale et en devises (par des taux d'intérêt créditeurs attractifs...). Les opérations de modernisation lancées tout récemment dans les banques publiques concernant la monétique, le système de paiement de masse pour les petits montants et le système de paiement de gros montants ainsi que l'utilisation obligatoire du chèque dans les transactions commerciales de plus de 50 000 DA peuvent contribuer à renforcer le rôle des banques dans la collecte et la gestion des liquidités et à un regain d'intérêt des populations pour le dépôt ou l'épargne bancaires.

Le système de paiement doit être modernisé par l'introduction et la généralisation des moyens de paiement tels que le chèque, le virement et la carte bancaire et les instruments de crédit comme le warrant et la lettre de change tout en renforçant sa sécurisation et écourtant les délais d'exécution des opérations.

Le deuxième niveau est celui de l'intéressement des épargnants (les détenteurs de capitaux financiers) à l'activité d'investissement, une plus grande transparence devant régir les procédures réglementaires, administratives et fiscales de l'acte d'investir. Les services centraux, sectoriels, locaux et aussi les banques doivent produire les informations fiables (les créneaux d'investissement ; opportunités de sous-traitance...) nécessaires à la prise de décision d'investir. La mise en place récente des pépinières d'entreprises et autres centres de facilitations peut aller dans ce sens, mais un plus grand travail de proximité reste à réaliser notamment par les banques qui sont appelées à jouer, au-delà de leurs missions de conseil et d'assistance, un rôle actif et constituer une force de proposition d'opportunités d'affaires à leurs clients tout en acceptant un partage du risque.

4- Le crédit, pivot de la relation entreprise-banque

Depuis longtemps, tout au long du développement planifié, cette relation n'était pas mise en avant de l'activité économique et de l'investissement en Algérie, elle a laissé place à une relation plus générale et abstraite, celle liant l'économie au système bancaire. Ce dernier était bâti sur une logique d'accompagnement, au sens de financement, des réalisations physiques (industrielles, agricoles, infrastructurelles...) de l'économie confiées aux entreprises publiques en tant qu'agents économiques exécutant les plans de développement de l'Etat.

Cette relation ne reposait pas sur les mécanismes de l'économie de crédit telle que décrite¹⁹ par Schumpeter au sens où le financement (le crédit) doit servir la concrétisation de l'innovation portée par l'entrepreneur tout en participant à la prise en charge des risques encourus par ce même entrepreneur. Cette adhésion mutuelle au projet y faisait donc défaut, la banque finançant les investissements (et aussi le fonctionnement) des entreprises sans engagement et conviction particulière de la pertinence des projets mis en œuvre. Tout au moins, la banque accordait les crédits aux entreprises d'abord, sans conviction de leur rentabilité sans assurance de recouvrer ses fonds en cas d'échec, ensuite et enfin, sans vraiment disposer du pouvoir de refuser le crédit.

Ainsi, jusqu'aux réformes de la décennie 1990, les méthodes de financement des investissements et de l'exploitation des entreprises ont été à l'origine du déséquilibre monétaire et de l'inflation, le système monétaire et financier étant caractérisé par :

- la prédominance du découvert²⁰ bancaire dans le financement des entreprises par les banques au détriment d'un réel marché de crédits ;
- le refinancement quasi-systématique des banques par la Banque d'Algérie au détriment du marché interbancaire, les banques commerciales ne parvenant pas à recouvrer leurs créances sur les entreprises.

L'objectif de replacer les banques dans leurs missions de financement sain de l'économie a rendu nécessaire leur assainissement lequel a été défini dans le cadre de l'instruction n° 07-91 relative à la « conduite de l'assainissement et du financement des banques » en conformité avec l'esprit de la loi 90-10 relative à la monnaie et au crédit.

L'assainissement des créances des banques sur les entreprises se voulait en même temps qu'une prise en charge par l'Etat des dettes des entreprises (publiques), un moment et une occasion de rétablir

la relation saine entre la banque et l'entreprise en conditionnant désormais l'octroi de crédit par la première aux performances de la seconde.

Quant au refinancement des banques, il visait la réduction et la maîtrise du recours à la banque d'Algérie pour le refinancement des banques commerciales, rendu nécessaire dans le passé, par l'insuffisance des fonds prêtables. Pour ce faire, il y avait lieu de privilégier les opérations de réescompte dont le plafond devait être déterminé compte tenu des performances des banques en mobilisation de fonds, ce qui devrait inciter au développement du marché interbancaire et des placements à court terme en associant d'autres organismes financiers tels que les sociétés d'assurances.

Autrement dit, les mesures de refinancement visaient l'instauration de la rigueur monétaire et financière dans l'octroi de crédits à l'économie tout en redonnant à la Banque d'Algérie son rôle de « prêteur en dernier ressort » sur le marché monétaire.

La mise en oeuvre du programme d'ajustement structurel (PAS) a par ailleurs imposé de l'ordre dans la gestion monétaire à travers la dévaluation du dinar, d'une part et la limitation de l'expansion monétaire par l'élévation du taux d'intérêt, d'autre part.

Cependant, l'analyse de l'activité bancaire depuis les réformes montre que cette relation saine entre l'entreprise et la banque est loin d'être instaurée. Malgré le statut SPA accordé aux banques, soumises donc (théoriquement) aux règles de gestion privées, celles-ci continuent fondamentalement à fonctionner sur la base des principes anciens consacrant la discrimination²¹ public/privé dans leurs relations avec les entreprises. Nous avons montré dans une précédente étude²² sur l'investissement privé que le financement bancaire affichait un paradoxe en ce sens que le secteur public (les entreprises publiques et l'Etat) continue de s'accaparer la plus grande part des crédits bancaires (qui restent l'offre des banques publiques) pendant que l'épargne est principalement constituée par le secteur privé (mais collectée par des banques publiques). A ce sujet, le CNES souligne que « Les emplois des banques sont caractérisés par la prédominance des crédits aux entreprises publiques et à l'Etat avec 82,1 % des emplois et une part modeste des crédits au secteur privé avec 17,9 % des emplois »²³.

Néanmoins, faut-il souligner que selon la Banque d'Algérie²⁴, l'examen de la reprise du crédit à l'économie de ces dernières années avec une croissance de 11,2% en 2004 (près de l'équivalent de la croissance de la masse monétaire M2, soit 11,4%) et 12,1% au premier semestre 2005, montre que les crédits aux entreprises privées ont connu une plus forte évolution relativement à ceux destinés au secteur public.

Les effets de la persistance d'un tel schéma de crédit sont nombreux : absence de lien entre le crédit et les résultats des entreprises ; risques élevés de non-remboursement et donc accumulation de créances non performantes, irrécouvrables ou encore douteuses ; recours des entreprises privées aux capitaux informels... Et au niveau macro-économique, le crédit étant par essence créateur de monnaie, la situation déficitaire des entreprises publiques (absence de résultats, pas de création de richesses nouvelles...) ne fait qu'accroître l'émission de monnaie et la surliquidité de l'économie.

Par ailleurs, le crédit, moyen par lequel s'endette l'entrepreneur, possède un prix : le taux d'intérêt. Celui-ci constitue dans un sens, le revenu du banquier qui accorde le crédit et dans un autre sens, le coût supporté par l'entrepreneur pour disposer d'un pouvoir d'achat (que lui procure le crédit) nécessaire à l'acquisition de biens indispensables à la réalisation de ses projets.

Les taux d'intérêts dépendant dans une large mesure, du taux de réescompte auprès de la banque centrale (il passe en Algérie de 15% en 1995 à 4% en 2005), sont un instrument de la politique d'investissement. Selon qu'ils sont élevés ou bas, ils renchérissent ou facilitent l'accès au crédit et donc inhibent ou favorisent le financement de l'économie. Après la hausse brutale engendrée par le PAS, les taux d'intérêts débiteurs, sur crédits d'investissement, sont passés de 18,5% en 1995 à 5,5% puis 5,25% en 2005. Cette dernière baisse de 0,25% (de 5,5% à 5,25%) est jugée insuffisante²⁵ par les patrons d'entreprises qui souhaitent plutôt un taux de 4% à 4,5% pour attirer les investissements.

Des taux d'intérêt inhibiteurs sont pour le moins injustifiables en situation de surliquidité et pendant que « [...] il y a au minimum 10 milliards de dollars américains dans les banques qui attendent ceux qui veulent travailler avec cet argent [que la Banque centrale peut mettre sur le marché] avec des taux de 3% ou 4% »²⁶.

Où se situe alors la particularité des PME dans la problématique du crédit ?

Comme souligné ci-dessus, le secteur privé n'a reçu qu'une infime partie des crédits à l'économie durant ces dernières années (où les conditions réglementaires de son développement sont normalement réunies). La PME privée continue de subir :

- une contrainte endogène liée au manque ou à l'insuffisance des fonds propres qui font d'elle un client à risque que les banques hésitent ou renoncent à accompagner dans ses projets, sachant que ces dernières exigent parfois des niveaux de garantie atteignant jusqu'à 150%²⁷ du montant du crédit ;
- une contrainte exogène liée à son statut d'entreprise privée en ce sens que les banques publiques demeurent réticentes dans leurs relations avec le secteur privé, les banques privées pouvant se spécialiser dans son financement étant encore inexistantes et inopérantes dans le paysage bancaire national.

De là découlent les recommandations pouvant militer en faveur d'une meilleure prise en charge par le crédit, du financement des PME :

- favoriser l'implantation de banques et établissements financiers qui pourront s'impliquer beaucoup plus dans le partage du risque avec les PME : investissement, leasing, crédit hypothécaire...
- faire du FGAR (fonds de garantie pour les PME) un instrument opérationnel et efficace de soutien de l'Etat au financement des entreprises privées ;
- faire bénéficier les PME des financements et garanties MEDA ;
- permettre aux PME l'accès aux lignes de crédits à long²⁸ terme.

5- Les marchés financiers, une alternative au crédit bancaire

La principale contrainte (limite) du financement par le crédit²⁹ réside certainement dans son pouvoir de création de monnaie. Par conséquent, l'activité de crédit des banques nécessite d'être mesurée et réglementée, ces dernières devant pouvoir effectuer la sélection nécessaire des entrepreneurs (des projets) pour l'accès au crédit. C'est ce qui justifie la « centralisation monétaire » dans l'approche de Schumpeter : « Les banques sont des entreprises d'un « genre spécial » parce qu'elles fournissent une assurance de liquidités qui contient elle-même un risque d'instabilité potentielle du système de paiements. C'est pourquoi l'exercice de leur activité n'est crédible que dans le cadre d'une organisation hiérarchisée impliquant une instance centrale dotée d'une responsabilité collective et agissant comme prêteur en dernier ressort »³⁰. D'où cette notion de « comptabilité sociale » à la charge du système bancaire. En prêtant aux entreprises, les banques engagent les richesses de la société et prennent ainsi, au nom de celle-ci, les risques y afférents.

Cette caractéristique principale du crédit peut expliquer du point de vue théorique, le développement des marchés financiers observés ces dernières décennies dans le monde, facilité par les mesures de déréglementation, de dérégulation et l'interconnexion des places financières.

Analysant l'essor des marchés financiers internationaux, F. Chesnais³¹ parle de « tournant de 1979-1980 » quand les gouvernements américain et britannique ont jeté les bases d'un régime d'accumulation financière en libéralisant et en décloisonnant leurs systèmes financiers nationaux, essentiellement par le biais de la titrisation de leurs dettes publiques.

Les marchés financiers ont donc cette spécificité de mobiliser pour le financement des entreprises, des ressources financières (des capitaux) de diverses origines. Il ne s'agit pas d'une création monétaire, mais d'une mobilisation de fonds déjà disponibles, des propriétaires de capitaux apportent leurs capitaux aux entreprises en achetant les titres que ces dernières émettent sur le marché. Par cette transaction, les entreprises améliorent leurs fonds propres et leurs liquidités, pendant que les détenteurs de capitaux accèdent à des parts de bénéfices et revenus de ces entreprises.

Ainsi, au lieu de déposer leurs capitaux auprès des banques à des prix rémunérateurs (taux d'intérêt) sûrs, mais fixes, les détenteurs de capitaux investissent dans les entreprises moyennant des rémunérations variables (selon les résultats réalisés par ces mêmes entreprises) qui peuvent être plus attirantes que les taux d'intérêts qu'ils auraient reçus s'ils avaient placé leurs capitaux en banque, mais non sûres, risquées.

C'est ce risque lié aux résultats des entreprises qui prédéterminent l'attitude des investisseurs financiers vis-à-vis des titres émis par les entreprises. Pour l'évaluer, l'investisseur a besoin de toutes les données et informations concernant l'entreprise émettrice : ses activités, ses résultats, ses marchés, sa rentabilité, sa gestion, son encadrement... Ce sont enfin, ces informations qui permettent de négocier et fixer les prix des titres.

Les principaux marchés financiers sont généralement :

- le marché des capitaux à long terme (la bourse) ;
- le marché des capitaux à court et moyen terme (marché monétaire et marché des changes).

En Algérie, ces marchés financiers ne sont pas encore suffisamment développés quand bien même leur utilité était bien perçue dès le lancement des réformes.

La Société des valeurs mobilières (SVM), SPA au capital social de 320 000 DA était créée en décembre 1990, elle est transformée en 1992, en Bourse des valeurs mobilières (BVM) puis depuis 1996, en Société générale de la bourse des valeurs (SGBV) au capital de 24 millions DA.

L'activité de la SGBV semble jusqu'à présent perdurer dans sa phase d'apprentissage. La capitalisation boursière est très faible (n'atteint pas 1% du PIB) et en dehors des titres émis par les banques publiques et le Trésor dans le cadre de l'assainissement des entreprises publiques dans les années 1990 et par quelques entreprises publiques plus ou moins rentables notamment Hôtel Aurassi, SAIDAL et ERIAD Sétif, les entreprises (publiques ou privées) n'ont pas encore intégré en leur sein ce genre d'activité, l'émission d'actions et d'obligations restant encore méconnues ou ignorées par celles-ci.

Le marché monétaire permet la rencontre de l'offre et de la demande de monnaie par les banques et autres institutions financières. Il permet donc aux demandeurs de monnaie d'en acquérir sans recourir au refinancement auprès de la Banque d'Algérie, au réescompte, sur un marché où les prix (taux d'intérêt) sont déterminés par le rapport offre/demande. Schumpeter accorde une importance particulière à ce marché dont il justifie l'existence et le rôle par le fait que les banques peuvent accéder à des créances à court terme pour compenser leurs soldes qui nécessairement se forment dans le processus d'évolution.

Dans le cadre de la réforme bancaire en Algérie, ce marché a été réorganisé notamment par le règlement n° 91-08 du 14 août 1991 portant organisation du marché monétaire et l'instruction n° 33-91 portant application de l'organisation du marché monétaire pris par la Banque d'Algérie. Le système d'adjudication de crédits (par appel d'offre) mis en place par l'instruction n°28/95 du 22 avril 1995 portant organisation du marché monétaire constitue une réelle alternative à la procédure de réescompte en tant que source de liquidités pour les banques. Par ce marché, la Banque centrale réoriente les excédents de liquidités des banques prêteuses vers les banques emprunteuses.

Le marché monétaire algérien limité par le passé aux principales banques publiques (BADR, BNA, BEA, CPA, BDL) est aujourd'hui élargi aux institutions financières non bancaires et aux investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraites, Caisse du logement...).

La reprise de liquidités par appel d'offre par la Banque d'Algérie, instrument indirect de la politique monétaire, enregistre une nette évolution : de 250 milliards DA à fin décembre 2003, elle passe à 400 milliards DA à fin 2004 et 450 milliards DA à la fin du premier semestre 2005 (le taux de reprise de liquidité étant de 0,75% depuis fin décembre 2004). L'encours des opérations à terme sur le marché monétaire interbancaire est passé de 1,2 milliards DA en 2004 à 52 milliards DA à fin juin 2005³².

Les deux instruments indirects de la politique monétaire, la reprise de liquidités conjuguée à la constitution des réserves obligatoires par les banques dont le taux est de 6,5% des dépôts en dinars (auprès des banques) à un taux de rémunération réduit de 1,75% à 1% depuis janvier 2005³³, ont permis de maîtriser la croissance de la masse monétaire et donc l'inflation monétaire par la résorption de l'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire. Ainsi, le taux d'expansion monétaire a enregistré une décroissance continue : de 22,3% en 2001, il est réduit à 17,3% en 2002, à 15,6% en 2003 et à 11,4% en 2004³⁴.

La maîtrise de l'inflation monétaire et la réduction du recours au refinancement par la Banque d'Algérie ont certes permis d'asseoir les crédits à l'économie sur des bases saines, non inflationnistes. Mais, il demeure paradoxal que dans une situation de surliquidités des banques, les entreprises notamment les PME, accusent un déficit de financement de leurs investissements.

Quant au marché des changes, il est le lieu où sont échangées les devises déposées auprès des banques. Il permet à ces dernières et aux autres établissements financiers d'accéder aux liquidités en devises à des conditions souvent plus avantageuses que l'emprunt classique (l'endettement). Pour l'heure seul le marché interbancaire au comptant fonctionne en Algérie, le marché à terme n'étant pas encore opérationnel.

Couplée à une amélioration des prestations bancaires et des conditions d'investissement incitatives, la libre convertibilité du dinar peut constituer un moyen efficace pour drainer des ressources (liquidités) en devises.

Enfin, les avantages que pourront acquérir les PME dans le développement des marchés financiers sont certainement nombreux. La dynamisation de la Bourse constitue pour les petites et moyennes entreprises, une opportunité d'accès aux capitaux des investisseurs pour peu que ces mêmes entreprises satisfassent aux critères d'admission à la Bourse. Et pour leur faciliter cet accès, beaucoup de pays organise le marché boursier de telle sorte à permettre aux entreprises de moindre importance (par rapport aux grandes entreprises de référence) d'y activer.

Elyes Naila³⁵ rappelle qu'en France par exemple, le marché boursier officiel comprend en plus des marchés à règlement mensuel destinés aux titres les plus importants formant l'indice CAC 40, les marchés à règlement immédiat ou comptant pour les entreprises les moins actives de la cote, comme il s'est formé depuis 1983 le marché hors cote « destiné à toutes les entreprises qui désirent être cotées et qui ne répondent pas aux critères exigés pour entrer dans les marchés précédents [officiels]. Il sert de sas d'entrée à la Bourse pour des entreprises jeunes et en pleine croissance».³⁶

Ainsi, est-il temps de faire fonctionner les marchés boursiers en les ouvrant aux sociétés viables qu'elles soient publiques ou privées, nationales ou étrangères, et ce dans le sillage de la réforme bancaire en cours qui est censée en faciliter et moderniser les procédures. L'entrée toute récente³⁷ de l'entreprise privée CEVITAL dans le marché obligataire (mené jusque là par des entreprises publiques : Sonatrach, SRH, Sonelgaz, Air Algérie, Algérie Télécom, ENTP, ENAFOR) par un emprunt de 5 milliards DA qui contribuera au financement de son plan d'investissement, doit pouvoir constituer le début de cette dynamique de marché dans le financement de l'économie.

De même, une convertibilité du dinar permettra aux PME d'accéder aux financements en devises sans recourir au marché noir des changes.

6- Le soutien de l'Etat ou le financement indirect de la PME

Le secteur de la PME, l'activité d'investissement en général, bénéficie d'une attention particulière de l'Etat qui a développé un cadre réglementaire important et dégagé des moyens financiers³⁸ significatifs dans l'objectif d'assurer, en conséquence des réformes économiques, la reprise de la croissance et du développement, jadis missions naturelles du secteur public, par les petites et moyennes entreprises privées. Cet interventionnisme de l'Etat est justifiable à plusieurs égards, la raison principale pouvant être à notre avis le paradoxe de la grandeur des tâches qui désormais échoient au secteur privé national et de l'état embryonnaire de celui-ci.

Les plus importants dispositifs mis en place à cet effet, demeurent l'ANDI, l'ANSEJ et la CNAC.

L'ANDI, guichet unique mis en place (en remplacement de l'APSI) par l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement, accorde des avantages de « régime général » et des avantages de « régime dérogatoire ».

Le régime général porte sur trois types d'avantages qui sont :

- application du taux réduit en matière de droits de douane pour les équipements importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- franchise de la TVA pour les biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;
- exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement.

Quant au régime dérogatoire, il est destiné aux investissements utilisant des technologies qui préservent l'environnement, protègent les ressources naturelles et économisent l'énergie et à ceux réalisés dans des zones spécifiques qui requièrent une attention particulière de l'Etat. En tout état de cause, ces investissements sont définis par le Conseil National de l'Investissement.

Ce régime dérogatoire prévoit des avantages à deux niveaux :

- au niveau de la réalisation de l'investissement : exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ; application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de 2/00 (deux pour mille) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ; prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation par ANDI, des dépenses d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ; franchise de TVA pour les biens et services (même importés) entrant directement dans la réalisation de

l'investissement ; application du taux réduit en matière de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ;

- à la phase d'exploitation : exonération pendant 10 ans d'activité effective de l'IBS, l'IRG, du VF et de la TAP ; exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pendant 10 ans à compter de la date d'acquisition ; autres avantages liés au report des déficits et délais d'amortissement.

L'ANSEJ apporte un soutien à la création et l'extension de micro-entreprises. Elle prévoit deux sortes de financement des projets d'investissement : le financement mixte et le financement triangulaire.

Dans le financement mixte, l'agence accorde au promoteur un crédit sans intérêts à hauteur de 25% du coût total quand celui-ci se situe à moins de 2 millions DA et de 20% pour les projets de 2 millions à 10 millions DA.

Le financement triangulaire fait intervenir le crédit bancaire auquel l'ANSEJ apporte une bonification du taux d'intérêt. Dans le cas d'un investissement de moins de 2 millions DA, la banque apporte alors 70% du montant du projet, le promoteur, 5% et l'ANSEJ, 25%. Pour les investissements entre 2 millions et 10 millions DA, le promoteur contribue à hauteur de 10%, l'Agence, 20% et la banque, 70% sauf dans les cas d'investissements en zones spécifiques où l'apport du promoteur est de 8% ; celui de la banque, 72% et de l'Agence, 20%.

La CNAC, caisse d'allocation chômage à l'origine, a mis en place depuis 2004 un dispositif de soutien à la création d'activités par les chômeurs âgés entre 35 et 50 ans. Ce dispositif consiste en un montage financier entre le promoteur, la CNAC et la banque. Pour les investissements de moins de 2 millions DA, le montage est : 5% par le promoteur ; 25% par la CNAC (prêt sans intérêts) et 70% par la banque.

Quand l'investissement se situe entre 2 millions et 5 millions DA, le montage devient : 10% par le promoteur ; 20% par la CNAC et 70% par la banque. S'il s'agit d'investissement en zone spécifique l'apport du promoteur est de 8% et celui de la CNAC, 22% ; l'apport de la banque restant le même (70%).

L'analyse de l'activité de ces dispositifs appelle une remarque importante. S'il est aisé d'accéder à des données portant les déclarations de projets, leurs coûts estimatifs et les emplois prévisionnels qu'ils sont susceptibles de générer, il n'en reste pas moins que concernant leurs réalisations concrètes en termes de projets ayant été effectivement réalisés, de montants d'investissement consommés, de crédits réellement accordés par les banques, d'emplois créés...les informations chiffrées manquent remarquablement, ce qui rend difficile une appréciation affinée de ces dispositifs.

Par ailleurs, les coûts (manque à gagner sur TVA, TAP, IBS, TF, VF, Enregistrement) occasionnés à l'Etat par ses dispositifs de soutien à l'investissement s'élèveraient³⁹ à 129.649.330 millions DA sur la période 1996-2001.

A l'année 2004, l'ANDI⁴⁰ a enregistré 3 484 déclarations d'investissement pour un montant global de 386 402 Millions DA et prévoyant la création de 74 173 emplois. Les projets en partenariat sont au nombre de 43 totalisant un montant de 25 975 Millions DA et les projets IDE, 62 pour un montant de 128 615 Millions DA.

L'ANSEJ⁴¹ a quant à elle, délivré 246 866 attestations d'éligibilité à fin 2004 qui totalisent 680 998 emplois prévisionnels. Toutefois, elle n'en a financé à la même date que 59070 projets pour un montant global de 101,3 Milliards DA pour 165 640 emplois prévus.

Citant le directeur de l'ANSEJ, M. Makedhi⁴² souligne que de 1996 à décembre 2005, le dispositif a permis de lancer 67 657 entreprises (dont 6500 créées en 2005) avec un total de 190.000 postes d'emplois directs.

Dans le cadre du dispositif de création d'activités par les chômeurs âgés de 35 à 50 ans qui lui a été confié en 2004, la CNAC⁴³ a, au 31/07/2005, réceptionné 200 453 dossiers parmi lesquels 189 501 (94,53%) sont admis, 185 004 (92,29%) sont mis en paiement et 175 767 (87,68%) sont en fin de droit.

Le Ministère chargé de la PME a quant à lui, mis en place un important dispositif d'encadrement, d'appui et de soutien à ce secteur : programme de mise à niveau (PMN) des PME ; loi d'orientation sur la promotion de la PME ; fonds de garantie FGAR ; pépinières d'entreprises ; centres de facilitation ; conseil national consultatif pour la promotion de la PME ; caisse de garantie des

crédits d'investissement pour les PME ; conseil national chargé de la promotion de la sous-traitance... autant de cadres et instruments à l'aide desquels l'Etat veut insuffler une dynamique de croissance à la PME.

Force est de constater que même dans la mise en œuvre des mécanismes du soutien de l'Etat, la banque reste un acteur décisif de la concrétisation des projets, le lieu où est finalisé le montage financier de ces derniers.

Si théoriquement l'apport de ces dispositifs de soutien aux projets d'investissement ne pose pas problème pour peu que ces derniers satisfassent aux critères d'éligibilité, la réalisation de ces projets est confrontée essentiellement aux exigences liées au fonctionnement des banques, ces dernières, comme souligné ci-dessus, étant souvent réticentes à s'engager et partager avec les entrepreneurs les risques inhérents à la mise en œuvre des projets d'investissement.

Mais, si les banques reprochent aux investisseurs le manque de visibilité dans le montage technico-économique de leurs projets, il n'en demeure pas moins que celles-ci doivent développer leurs capacités d'évaluation et d'ingénierie financière des projets. Elles doivent désormais, ce qui découle des logiques de gestion privée, intégrer dans leur fonctionnement, l'évaluation et la prise du risque en se rapprochant et en intensifiant pour ce faire, leur collaboration avec les investisseurs à travers la dynamisation des activités de conseil, d'assistance, de prospective...

Conclusion

L'économie algérienne est désormais un véritable chantier de reconstruction issu des mesures de réforme qu'elle subit depuis près de deux décennies : le tissu économique doit être densifié et le secteur privé doit assurer le relais du secteur public. D'où le rôle primordial que le secteur de la PME/PMI est appelé à accomplir dans la conduite du développement.

Le couple entreprise/banque étant à la base de la dynamique économique, le financement de la PME apparaît alors comme le moment déterminant de la réalisation des objectifs de croissance.

L'examen des méthodes de financement de la PME, que ce soit l'apport propre des entrepreneurs, le crédit bancaire ou les marchés financiers et même le recours au soutien de l'Etat, montre que dans tous les cas, le système bancaire algérien doit parachever sa mutation vers un système reposant sur les principes et normes d'organisation et de gestion privée même quand il s'agit de banques publiques.

Les banques sont appelées à devenir des agents actifs participant à la concrétisation des projets d'investissement. A cet effet, il y a lieu :

- d'étendre la bancarisation (extension des réseaux existant et ouvertures de banques privées) de la population afin d'accroître les capacités de collecte et de mobilisation de l'épargne ;
- de moderniser les systèmes de paiement et améliorer la qualité des services à la clientèle pour réduire les délais d'exécution des transactions et rétablir la confiance dans les relations banques-clients ;
- repenser l'instrument de crédit pour en faire un moyen efficace de financement des entreprises ;
- introduire d'autres services bancaires (leasing, assurances, garanties, gestion des risques...) plus adaptés aux spécificités des PME ;
- renforcer les capacités d'évaluation et d'ingénierie financière des banques, en direction des PME...

Par ailleurs, éléments incontournables en économie de marché, les marchés financiers doivent être mis en place et dynamisés pour d'une part, faire appel à des moyens financiers déjà disponibles dans l'économie (ce qui évite la création monétaire d'autant plus que de nos jours, le système bancaire national affiche des surliquidités) et d'autres part, faire participer la population et autres épargnants et investisseurs potentiels au financement des entreprises pour propager et soutenir la culture de l'entrepreneuriat.

Le soutien de l'Etat doit être plus pertinent et débarrassé des lourdeurs administratives et bureaucratiques qui l'ont souvent grevé. De même qu'il est nécessaire de rentabiliser les opportunités de financement des PME qu'offre la coopération internationale et régionale, notamment l'association avec l'Union européenne en matière de programme de mise à niveau des PME, de leur garanties, etc.

Enfin, au-delà de la prise en charge de la contrainte de financement, le développement de la PME en Algérie reste tributaire dans une large mesure du climat des affaires qui comme nous l'avons

déjà montré⁴⁴, n'est pas très bien apprécié comparativement aux autres pays de la méditerranée. Le cadre réglementaire et juridique relatif à la création d'entreprise, la mise en faillite, l'exécution des contrats... nécessite une meilleure adaptation aux préoccupations de développement de la PME/PMI.

Le système fiscal doit être moins pesant et favoriser la création et la mise en exploitation des entreprises (les charges sociales et patronales dissuadent encore la création d'emplois et encourage l'emploi informel dans les PME).

De même que l'assainissement du foncier industriel demeure une préoccupation majeure dans la conduite de la politique de stimulation du développement de la PME.

Notes :

¹ : CNES : Avant-projet de rapport « Pour une politique de développement de la PME en Algérie », 2002.

² : voir W. Andreff : Les multinationales globales. Paris, La Découverte, 1996, 2003.

³ : voir M. SADOUDI : Réforme et développement en Algérie. In Revue d'économie et statistique appliquée. N°2. INPS, Alger, 2003.

⁴ : ONS. Cité par Ministère de la PME et de l'Artisanat/DSIS : Bulletin d'information n°6, données de l'année 2004.

⁵ : Bouyakoub Ahmed : Qui contrôle le niveau de production du pétrole algérien./ Le Quotidien d'Oran du Jeudi 01 décembre 2005.

⁶ : Construit à partir de DSIS/Ministère de la PME et de l'Artisanat, op. cit.

⁷ : CNES, op. cit.

⁸ : Ghania Oukazi : Petites et moyennes entreprises. Du nouveau pour le foncier industriel. Le Quotidien d'Oran du 17 janvier 2006.

⁹ : Construit à partir de DSIS/Ministère de la PME et de l'Artisanat, op. cit.

¹⁰ : CNES : op. cit.

¹¹ : J.J. Quiles : Schumpeter et l'évolution économique. Editions Nathan, Paris, 1997.

¹² : O. Lakomski-Laguerre : Les institutions monétaire du capitalisme. L'Harmattan, Paris, 2002. p.189.

¹³ : Idem. P.197.

¹⁴ : J.A. Schumpeter : Théorie de l'évolution économique. Traduit par J.J. Anstett, introduction par F. Perroux, Paris : Librairie Dalloz, 1935. p.100. cité par O. Lakomski-Laguerre : op. cit. p.199.

¹⁵ : O. Lakomski-Laguerre : op. Cit. P.212.

¹⁶ : Comme le fait remarquer le CNES dans son rapport, le décret 94.323 fixant la proportionnalité de la participation financière du promoteur a porté à 30% l'apport du promoteur dans le coût du projet

¹⁷ : CNES

¹⁸ : A. Bouzidi : L'économie marocaine à l'épreuve de l'ouverture. Le Quotidien d'Oran du jeudi 05 janvier 2006.

¹⁹ : Voir O. Lakomski-Laguerre : op. Cit. ; F. Perroux : Marx Schumpeter Keynes. Presse Universitaire de Grenoble, 1993 ; J.J. Quiles : Schumpeter et l'évolution économique. Editions Nathan, Paris, 1997.

²⁰ : Le découvert bancaire reflète bien l'inefficience des entreprises et paradoxalement constitue une source de rémunération pour les banques (agios...).

²¹ : Notons que les entreprises privées n'ont pratiquement pas bénéficié des mesures de restructuration des années 1990, notamment la prise en charge par l'Etat du « différentiel de change » résultant des premières grandes dévaluations du dinar.

²² : M. Sadoudi : L'investissement privé en Algérie : des frustrations passées aux entraves présentes. Communication au séminaire « Investissement et emploi en Algérie », Faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, Université de Sidi-Bel -Abbes, Mai 2005.

²³ : CNES

²⁴ : Banque d'Algérie : Tendances monétaires et financières au premier semestre de 2005.

²⁵ : voir N. Boudedja : Concours bancaires au financement de projets d'investissement. Les patrons insatisfaits. El-Watan Economie du 10 octobre 2005.

²⁶ : Nora Boudedja : Allocution du Président de la République devant les cadres de la nation. Le quotidien EL Watan du 8/9 avril 2005.

²⁷ : F. Medjahed : Programme de privatisation de 1200 entreprises publiques. Le quotidien Liberté du 4/5 mars 2005.

²⁸ : Les instruments de financement les plus courants pour les PME sont limités au découvert bancaire pour l'exploitation, au crédit à moyen terme pour l'investissement et au crédit documentaire pour les opérations en devises.

²⁹ : L'émission par les banques de moyens de paiement liés au crédit est possible parce qu'elles ont recours à la monnaie de la banque centrale.

³⁰ : O. Lakomski-Laguerre : op. Cit. P.228

³¹ : F. Chesnais : La mondialisation du capital. Paris, Syros, 1997.

³² : voir Banque d'Algérie : op. cit.

³³ : Idem

³⁴ : Idem

³⁵ : N. Elyes: Les marchés financiers. In « PME magazine d'Algérie » n°29 du 15/04 au 15/05 2005.

³⁶ : Idem

³⁷ : Voir Omar Sadki : Le privé investit le marché obligataire. Le Quotidien d'Oran du 17 janvier 2006.

³⁸ : Le plan de soutien à la croissance 2005-2009 consacrerait 60 milliards DA au développement de la PME.

³⁹ : Service statistique du Ministère des Finances. Cité par S. Guerrout : La problématique de l'incitation fiscale à l'investissement productif national et étranger en Algérie. Mémoire de magistère en Economie. Université de Béjaïa, 2005.

⁴⁰ : cité par Ministère de la PME et de l'Artisanat/DSIS : Bulletin d'information n°6, données de l'année 2004.

⁴¹ : Idem

⁴² : M. Makedhi : ANSEJ, « créer 10 000 entreprises annuellement ». in le quotidien El-Watan du 11 décembre 2005.

⁴³ : Site www.cnac.dz

⁴⁴ : voir M. SADOUDI : L'investissement privé en Algérie : des frustrations passées aux entraves présentes. Op. cit.